



Factures sans contrat d abonnement au syndicat des eaux potables

Par **José DARQu**, le **06/08/2012** à **15:34**

Bonjour,

je désirerais connaître les textes en vigueur qui régissent les contrats d abonnement avec un syndicat des eaux .

Savoir comment un syndicat peu facturer a un tier sans contrat signé des deux partie .

Comment le trésor public peu éditer des titres a un tier sans contrat d abonnement au syndicat des eaux ?

Par quel article de lois cette ces démarches abusives sont condamnées ?

Cela relève t il de l abus de faiblesse ?